

COMMENT VERSER

Votre solde doit nous parvenir **entre le 01 février et le 31 mai 2021**

Paiement par chèque	A l'ordre de : AFEP 7 rue du Vercors – BP 80 223 42013 Saint-Etienne cedex 2	Bien identifier l'objet de votre paiement : « Taxe d'Apprentissage » Et indiquer votre n° siret pour l'établissement du reçu
Paiement par virement bancaire	IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 0558 071 BIC : CCOPFRPPXXX	

Nous vous ferons parvenir un reçu libératoire à réception

Merci de nous préciser **ci-dessous** les informations qui seront reportées sur votre reçu libératoire. Nous retourner ensuite ce document avec votre versement et le nom de la personne à contacter :

Mme / M. :

Pour toute précision, nous contacter : Antoine MARTIN, Directeur - 04 77 92 13 55 - amartin@afep.org

Reçu libératoire pour le versement du solde de la contribution alternance

Date :

N° : 2021/....

Je soussigné Antoine MARTIN, agissant en qualité de Directeur de l'AFEP-Association Forézienne d'Ecoles de Production, École de Production labellisée par la Fédération Nationale des Ecoles de Production

Adresse : 7 rue du Vercors – BP 80223 – 42013 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. 04-77-92-13-55, mail : siege@afep.org, n° UAI : 042 2052C,

atteste,

en conformité avec l'article 25 de la loi 2018-778 du 5 septembre 2018 et les articles L6241-2 et L6241-5 du Code du Travail,

avoir reçu de (votre raison sociale) :

votre adresse postale :

numéro de téléphone de contact :

adresse électronique de contact : @

N° SIRET :

le montant de : € au titre du solde de la taxe d'apprentissage 2021

Calcul du solde de la taxe d'apprentissage : (Masse salariale 2020) x 0.68 % X 13% =

Mode de règlement : chèque / virement

Versement effectué le :

Ce reçu est à conserver par l'entreprise pour justifier du paiement des contributions en cas de contrôle.

Antoine MARTIN, Directeur